

Je suis dans un logement individuel

Mise à jour le 03 juin
2022

Bacs individuels ou collectifs

J'ai des bacs individuels

En logement individuel, une puce est installée sur votre **bac d'ordures ménagères** (marron) et votre **bac de déchets recyclables** (jaune). Cette puce permet de comptabiliser le nombre de collectes de votre bac marron par an et détermine la part variable incitative.

Notez que lors de la collecte, le camion scanner la puce et comptabilisera le nombre de levées du bac d'ordures ménagères uniquement.

TRIER PLUS ET SORTIR SA POUBELLE PLEINE POUR BÉNÉFICIER DU BONUS INCITATIF

A l'issue de l'enquête en cours auprès des foyers des 32 communes, les services de l'Agglomération auront une vue globale de l'utilisation du service. À partir de là, une grille tarifaire pourra être établie. Elle permettra de couvrir les charges supportées par la collectivité et répondra au plus près à l'utilisation réelle du service par les usagers.

Néanmoins, la collectivité a d'ores et déjà fixé **des seuils incitatifs** à la collecte du bac marron :

- Avec un objectif commun, fixé pour tous les usagers, de 18 levées du conteneur à ordures ménagères / an.
- Au-delà de ces 18 levées, la levée supplémentaire sera facturée à son coût réel.
- Mais si vous sortez votre bac marron moins de 18 fois / an, vous pouvez obtenir **jusqu'à 6 bonus** maximum pour alléger votre facture (1 à 6 levées non facturées).
- Pour les usagers en apports volontaires, cet objectif sera de 52 levées / an avec une possibilité de 22 bonus.



UTILISATION
OPTIMISÉE ET
RECOMPENSÉE
DU SERVICE

12
LEVÉES

DE 18 À 12 LEVÉES
**FACTURATION
ALLÉGÉE**

1 à 6 levées non facturées
dites «Bonus»



UTILISATION
QUOTIDIENNE
DU SERVICE

18
LEVÉES

**FACTURATION
AU RÉEL POUR TOUS**
sur la production de
déchets produit en 2024



UTILISATION
MAXIMUM
DU SERVICE

26
LEVÉES

DE 18 À 26 LEVÉES
**FACTURATION
MAXIMALE**



Principes tarifaires TEOMi - Moins de levées, facture allégée !

Que finance ma TEOMi ?

Exemple : la famille Heven habite dans une maison de 100 m² avec leurs deux enfants et paie 250€ de facture d'ordures ménagères par an. Mais que financent ces 250€ ?

- 47% Rippeurs pour collecter les poubelles et points d'apport volontaire
- 25% Déchèteries de l'Agglo pour collecter, gérer et revaloriser les déchets. Accueil des usagers, gestion et suivi de la rotation des bennes, entretien des équipements, transfert vers le traitement
- 23% Unité de tri, de recyclage, de valorisation énergétique et organique, de réemploi pour traiter et valoriser les déchets
- 3% Dédiés à la brigade environnement, pour contrôler et lutter contre les dépôts sauvages.
- 2% Ambassadeurs du tri pour sensibiliser aux bons gestes de tri, Les ambassadeurs mènent des actions de sensibilisation en faveur du tri et du compostage.

Exemple : la famille Heven habite dans une maison de 100 m² avec leurs deux enfants et paie 250 € de facture d'ordures ménagères par an. Mais que financent ces 250 € ?



Ambassadeurs du tri **2%**

Sensibiliser aux bons gestes de tri

Les ambassadeurs mènent des actions de sensibilisation en faveur du tri et du compostage



Brigade environnement **3%**

Contrôler et lutter contre les dépôts sauvages



47%

Rippeurs

Collecter les poubelles et points d'apport volontaire



23%

Unité de tri, de recyclage, de valorisation énergétique et organique, de réemploi
Traiter et valoriser les déchets



Déchèteries de l'agglo **25%**
Collecter, gérer et revaloriser les déchets

Accueil des usagers, gestion et suivi de la rotation des bennes, entretien des équipements, transfert vers le traitement



Que finance ma facture d'ordures ménagères ?

J'ai des bacs collectifs

Vous habitez une maison individuelle mais la collecte est réalisée dans des bacs collectifs au bout de votre rue ou de votre chemin. Dans ce cas, c'est le système de répartition des coûts du

[logement collectif](#)

qui s'applique. Et l'effort de tous qui compte pour réduire ses déchets et limiter les coûts de collecte et de traitement de déchets.

